



PRÉFET DE LA MARNE

le 4 janvier 2021

Déclaration pour l'exercice de l'activité de négoce ou courtage de déchets

SARL VALOPTTEAM

Le préfet de la Marne

VU la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, et notamment son article 8-1 ;
VU la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
VU le décret n° 98-679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets ;

Délivre à SARL VALOPTTEAM dont le siège social se situe 4 Rue Bernard Palissy 51500 Taissy
Récépissé de sa déclaration en date du 30/12/2020 relative à son activité de négoce, courtage de déchets non dangereux
Récépissé n°3255685 délivré le 04/01/2021 à Châlons en Champagne.

La validité de ce récépissé est de 5 ans.